

Département de Loir-et-Cher

**BEUCE VAL DE LOIRE**  
Communauté de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de la Halle sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, Président.

**Étaient présents :**

Mmes et MM. Didier PIEDNOIR, Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Pascal HUGUET, Sylvér GENTE, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Marc FESNEAU, Astrid LONQUEU, Yvonnick BEAUJOUAN, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Marie DUBREUIL, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Florence DEPUICHAFFRAY, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Damien BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

Mmes et MM. Catherine BAUDOIN, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN, Aurore CASATI, procuration donnée à Christine HUET, Christophe ELIE, procuration donnée à Jean COLY, et Céline MILLET, procuration donnée à Grégory MILLET.

**Étaient absents excusés :**

MM. Olivier THEOPHILE et Yves CHANTEREAU

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 41

Suppléants votants : 3

Pouvoirs : 4

Total votants : 48

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération : FIN\_DEL\_2022\_2**

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lorges – Financement de travaux au sein de l'Eglise**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 V relatif aux fonds de concours ;

Vu le décret n°2018-514 en date du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 10 III concernant le montant maximal d'une subvention ;

Vu les Statuts de la Communauté de communes, et notamment son article 4.2.4 intitulé « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017/95 en date du 29 juin 2017 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Beauce Val de Loire ;

Vu les Statuts de la Communauté de communes incluant la commune de Lorges comme l'une de ses communes membres ;

Vu la délibération de la commune de Lorges n° 34-2021 en date du 7 septembre 2021 sollicitant un fonds de concours auprès de la CCBVL pour la rénovation des bancs de l'Eglise de Lorges ;

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne porte pas le montant des aides publiques au-delà du montant prévisionnel de la dépense subventionnable, conformément à l'article 10 III du décret n°2018-514 en date du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Considérant que le projet présenté, relève du domaine « Patrimoine » dans le règlement du fonds de concours ;

Le bureau communautaire, dans sa séance du 10 décembre 2021, a émis un avis favorable et proposé l'attribution d'un fonds de concours conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :




Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-200055481-20220209-DE2022\_02-DE

Envoyé en préfecture le 09/02/2022  
Reçu en préfecture le 09/02/2022  
Affiché le   
ID : 041-200055481-20220209-DE2022\_02-DE

République Française  
Département  
Loir-et-Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Lorges  
séance du 07/09/2021

Date de la convocation  
30/08/2021  
Date d'affichage  
30/08/2021  
Nombres de membres  
actuels au Conseil  
municipal : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an 2021 et le 7 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire  
Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laetitia, USJUNIER Delphine, MM : BRETON Alain, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, GAGNAN Thomas, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël  
Absent(s) : M. DA SILVA Jean

M. GAGNAN Thomas est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération : 6. Demande de Fonds de concours à la CCBVL

Monsieur le Maire souhaite bénéficier du fonds de concours de la CCBVL pour les opérations de rénovation des bancs de l'église et pour l'étude et constat du maître autel et du retable.

Le montant des opérations est de :

- Bancs : 11 320,80€ TTC
- Etude : 4 300,80€ TTC

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DEMANDER le fonds de concours à la CCBVL pour les opérations citées ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, le [ ] jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 09/09/2021  
Le Maire  
M. Bruno DENIS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 09/09/2021  
et publication ou notification  
du : 09/09/2021



Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 041-200055481-20220209-DE2022\_02-DE